

[ACTUALITES PRODUITS]

Sécurité des produits

Substance autorisée sous conditions dans les produits cosmétiques

Le phénoxyéthanol est un éther aromatique utilisé notamment dans les produits cosmétiques en tant qu'agent conservateur. La Directive « Cosmétique » n°76/768 modifiée limite sa concentration maximale d'utilisation à 1%.

Compte tenu des dernières études scientifiques, l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments ne juge pas nécessaire de modifier ce seuil de 1%. En revanche, l'Agence recommande, pour les enfants de moins de trois ans, (i) une non utilisation de cette substance dans les produits cosmétiques destinés au siège et (ii) une restriction de cette substance à la concentration de 0,4% dans tous les autres types de produits.